

République Française
MAIRIE DE SAINT-FLOXE L

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU JEUDI 01 DÉCEMBRE 2022 A 20 HEURES 30 MINUTES**

Convocation : 25/11/2022

Affichage : 25/11/2022

Le premier décembre deux mil vingt-deux, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Joël GUILBERT, le Maire.

Présents : M. Joël GUILBERT, M. Jacques ONFROY, Mme Isabelle LEMIERE, M. Loïc LE TOUTEN, M. Antoine LEFEVRE, M. Mikaël GUESDON, Mme Floriane FEREY, Mme Stéphanie FRIGOT, M. Denis FORTIN, Mme Christelle LECARPENTIER.

Absents excusés: Mme Emilie MONTAGNE (procuration à Mme Stéphanie FRIGOT).

Secrétaire de séance : M. Denis FORTIN.

Approbation du compte rendu du 25/10/2022 :

11 pour

Approbation indemnité allouée au comptable payeur:

11 pour

Délibération délégation par voie conventionnelle de l'exercice de la compétence eaux fluviales urbaines.

S'il n'y a pas de convention signée par la commune, c'est l'agglomération du Cotentin qui gérera.

Si la commune conserve la compétence, il faudra signer une convention de délégation avec l'agglomération du Cotentin jusqu'au 31/12/2026.

Les travaux d'entretien réalisés annuellement devront faire l'objet de justificatifs à fournir à la Communauté d'Agglomération et concernant les travaux d'investissement, ils ne pourront être réalisés qu'après avis préalable de l'agglomération du Cotentin.

Le conseil vote à l'unanimité le maintien de la compétence à la commune.

Délibération base adresse validation dénomination des voies.

La commune possédant actuellement un Numérué mis en place 2005 avec 25 voies et 230 numéros.

Suite à la réunion du 30 juin 2022 décidant la création de bases adresses locales (BAL) avec l'accompagnement de Manche Numérique, le Conseil Municipal est appelé à délibérer ce jour sur le nommage des voies.

Pourquoi changer les adresses, l'*article 169* la loi 3 Ds du 22 février 2022 impose dorénavant à toutes les communes la création d'une « base adresses locales » (BAL qui sera versée dans la « base adresses nationales » (BAN), dans le cadre de la mise à disposition *'article 169* des données de référence, avec pour objectif la simplification de l'action publique.

L'organisation des services de secours (SDIS, SAMU...)

- Le déploiement de la fibre optique
- Le raccordement aux réseaux d'eau et d'énergie
- Le prélèvement des impôts
- La distribution du courrier et la livraison de colis
- La collecte des déchets ménagers
- L'aide aux déplacements par géo navigation

Monsieur FORTIN Denis présente le résultat du groupe de travail et indique qu'afin de répondre aux nouvelles exigences pour le nommage des voies, il a fallu changer des noms de voies et créer de nouvelles impasses notamment.

Monsieur le Maire précise qu'il souhaiterait à l'occasion de ce travail et au vu du nombre important de changements, il serait bien d'envisager la numérotation métrique ce qui impliquerait de tout changer mais de manière pérenne supprimant ainsi les Bis et les Ter qui sont souvent sources d'erreur.

Monsieur LEFEVRE Antoine demande quel serait le coût pour la commune d'un tel changement.

Monsieur le Maire répond qu'il faudrait certainement envisager prévoir une somme proche de 10 000€.

Madame FRIGOT Stéphanie, indique qu'elle n'est pas favorable à ce changement, car cela aura des conséquences pour les habitants en termes de démarches administratives, voire de coût financier et que la commune possédant déjà des adresses numérotées, pourquoi dépenser une telle somme.

Monsieur le Maire répond qu'il est bien conscient de l'impact que cela aura pour les habitants mais que cela est imposé aux communes et que la numérotation actuelle ne correspond plus et souligne qu'une bonne adresse est prépondérante pour les secours et que la Mairie proposera son aide aux habitants qui le souhaiteront.

Madame LECARPENTIER Christelle demande si il est possible de différer le changement afin d'en alerter les habitants.

Monsieur le Maire répond qu'il faudrait éventuellement envisager ce changement d'adresses à compter du 01 janvier 2024 afin de préparer les habitants à ce changement.

Route des Longs Champs
Route Les Cabanes
Route le Vert Bosquet
Impasse des Broches
Route de Saint-Martin
Route de Couhière
Impasse de la Chesnée
Impasse des Parures
Route de Quineville
Impasse de la Guinguette
Impasse de la Ferté
Route du Mesnildot
Impasse de l'Eglise
Impasse de Meuneville
Route de Fontenay
Route de Vaudiville
Chemin Pièce Postel
Rue de la Foulerie
Rue du Stade Lecacheux
Impasse de la Durance
Impasse du Bas Chemin
Impasse de la Huberderie
Route de la Croix Nicole
Impasse des Bochets
Rue Saint-Clair
Impasse des Jonquets
Impasse de la Champellerie
Route de la Jacqueminerie

Rue Chasse Martin
Route des Garennes
Impasse du Clos du Lac
Route de la Communette
Impasse du Coisel
Cour des Boulangers
Route de La Grille
Chasse la Grosse Planche
Chasse des Broches
Chasse du Moulin
Chasse des Murs
Chasse du Bas Chemin
Chasse Herbue
Chasse Jérusalem
Chasse du Clos Cauchard
Chasse des Prés
Chasse à Eau

Délibération du conseil municipal sur les noms des voies proposées.
Contre :1 Pour : 10

Délibération de la désignation d'un correspondant municipal incendie et secours.

Monsieur Jacques Onfroy se porte volontaire. 11 pour

Demandes de subventions.

École maternelle publique : projet pédagogique pour tous les niveaux autour du thème de la mer. est envisagée :

Sortie à l'île de Tatihou et projet avec une plasticienne

5 enfants concernés x 10€

11 voix pour

Communications diverses :

-Arbre de Noël les commandes de jouets sont passées et en cours.

Afin d'avoir un Père Noël en chocolat de qualité pour les enfants, les boulangeries de Montebourg ont été contactées.

Seule la Chocolatine a donné une réponse et un devis sera fait pour les 52 enfants.

Les conseillers donnent un accord de principe pour l'achat de chocolats de qualité.

- Crèche dans l'église

Le thème de cette année sera sur les marais, des bénévoles y travaille pour une mise en place le 10 décembre 2022.

Monsieur le Maire donne ensuite différentes informations :

- la FDGDON a mis fin à la période de destruction des nids de frelons asiatiques.

Le coût pour la commune en 2022 serait de 742,50 € pour 13 nids détruits.

- En vue de la création d'une association de sauvegarde du patrimoine, une réunion d'information pour les habitants du CAUE devrait avoir lieu le 16 février à la salle communale, et ce afin de présenter l'étude réalisée sur l'enclos paroissial. La date devrait être confirmée.

-Concernant l'arrêté d'interdiction à tous les véhicules à moteur sur une portion de la « chasse des murs », le service juridique de l'agglomération du Cotentin l'a validé.

Une barrière avec passage pour les randonneurs et cadenas accès pompiers, sera posée par l'employé communal.

-Spectacle du Trident à Hémevez, 6 personnes ont répondu positivement à la proposition de spectacle.

-Cérémonie des vœux.

Proposition de l'organisation des vœux, le samedi 14 janvier 2023 à 18H30 avec la participation du Comité des Fêtes qui offrira la galette des rois. Le conseil municipal valide à l'unanimité.

-Le calendrier 2023 avec les semaines définies selon la couleur du bac de ramassage des déchets ménagers est commandé chez l'imprimeur.

La séance est levée à 23 heures 25 minutes.

AINSI DELIBERE LES JOURS, MOIS ET ANS QUE DESSUS